Guidage des drones militaires : le côté sombre de SES

Cela se déroule sans aucune base légale, avec à la clé, des milliers de victimes civiles dont de nombreux enfants. La guerre des drones n’est pas seulement contre-productive, elle viole la Convention de Genève qui est entrée en vigueur après la seconde guerre mondiale, notamment pour protéger les populations civiles durant les guerres.

Soyons clairs, il ne s’agit pas ici de diaboliser les activités de SES. Ses satellites rendent de nombreux services à la population, à travers le monde. Télécommunications, Internet, télévision… autant de services très utiles sont rendus possibles grâce aux satellites de SES.

Mais les drones qui tuent des innocents sont également guidés par SES. Et jusqu’à présent, aucun représentant de l’Etat n’a posé la question du rôle joué par SES dans le guidage des drones militaires. Le poids économique du fleuron national empêcherait-il de se poser la moindre question éthique ?

Malheureusement, ce n’est pas la seule entreprise publique, ou entreprise dans laquelle l’Etat est financièrement impliqué, qui ne respecte pas les conventions internationales ou bien les accords climatiques de Paris. Le « fonds pour l’avenir » soutient même des entreprises qui font le commerce de bombes à fragmentation !

Les hauts fonctionnaires au service de l’Etat ont-ils oublié que ces entreprises doivent respecter les conventions internationales que le Luxembourg a signées ? Ont-ils oublié qu’ils ont, en plus de leur confortable salaire, un devoir de vigilance.

Il serait temps que l’Etat, la Chambre tout comme le gouvernement s’intéresse à ces questions et ne permettent plus que des entreprises publiques ou dans lesquels de l’argent public est investi, violent impunément les règlementations, les conventions, et les Droits de l’Homme.